



## École Barthélemy-Vimont

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) prend la décision d'accorder ou non le transport scolaire.

### La décision ne relève pas de la direction de l'école.



Si votre enfant a droit au transport scolaire :

Vous recevrez cet été, **une carte par la poste**. Sur la carte, vous trouverez l'heure du transport et l'arrêt.



Si vous ne recevez pas de carte, votre enfant ne sera pas transporté par autobus.

Places payantes : Il est possible qu'il n'y ait pas de transport scolaire « payant » disponible.

**Ce n'est pas la direction de l'école qui prend la décision d'accorder ou non l'accès au transport.**

### Conditions d'accessibilité au service de transport scolaire:

1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : Vous devez demeurer à **plus d'un kilomètre** de l'école.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : Vous devez demeurer à **plus de 1,6 km** de l'école.

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année : Pas de transport scolaire. Il y a possibilité d'obtenir un remboursement de la carte OPUS sous certaines conditions.